

Page : 1/9

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.09.2025

Version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.09.2025

. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

◦ **1.1 Identificateur de produit**

◦ Nom du produit: **Parfümöl Jasmin & Rose / 33-6410**

◦ Code du produit: P0240154

◦ Numéro d'enregistrement -

◦ UFI: 8VJ1-4HP4-S00G-TP1Y

◦ **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

◦ Emploi de la substance / de la préparation Flavour/Fragrance

◦ **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

◦ Producteur/fournisseur:

Frey & Lau GmbH

Immenhachen 12, D-24558 Henstedt-Ulzburg

Tel: ++49-4193-9953 Fax: +49-4193-9955-80

◦ Service chargé des renseignements:

Sachkundige Person Frey + Lau

info@freylau.com

◦ **1.4 Numéro d'appel d'urgence ++49-40-54.77.99.56 WAKO**

. RUBRIQUE 2: Identification des dangers

◦ **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

◦ Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◦ **2.2 Éléments d'étiquetage**

◦ Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

◦ Pictogrammes de danger



GHS07

◦ Mention d'avertissement Attention

◦ Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Linalol

(R)-p-mentha-1,8-diène

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate

Citral

Hexyl salicylate

3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol

3-(3,4-Methylenedioxyphenyl)-2-methylpropanal

dl-Citronellol

cis-4-(1-methylethyl)-Cyclohexanemethanol

beta-Pinene

◦ Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◦ Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

CH

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.09.2025

Version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.09.2025

Nom du produit: Parfümöl Jasmin & Rose / 33-6410

(suite de la page 1)

◦ **2.3 Autres dangers**

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien
1222-05-5 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane: Liste II

. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

◦ **3.2 Mélanges**

- Description: Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

◦ Composants dangereux:

CAS: 25265-71-8 Dipropylene glycol (isomer unspecified)	>25-50%
EINECS: 246-770-3 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 78-70-6 Linalol	1-2,5%
EINECS: 201-134-4 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 140-11-4 Benzyl acetate	≥1-<2,5%
EINECS: 205-399-7 Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène	≥1-<2,5%
EINECS: 227-813-5 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	
substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 115-95-7 3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate	1-2,5%
EINECS: 204-116-4 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 5392-40-5 Citral	≥0,1-<1%
EINECS: 226-394-6 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 6259-76-3 Hexyl salicylate	≥0,25-<1%
EINECS: 228-408-6 Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 10339-55-6 3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol	≥0,1-<1%
EINECS: 233-732-6 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 1205-17-0 3-(3,4-Methylenedioxyphenyl)-2-methylpropanal	≥0,25-<1%
EINECS: 214-881-6 Repr. 2, H361; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 1222-05-5 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	≥0,25-<1%
EINECS: 214-946-9 Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (II)	
CAS: 106-22-9 dl-Citronellol	≥0,1-<1%
EINECS: 203-375-0 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 13828-37-0 cis-4-(1-methylethyl)-Cyclohexanemethanol	≥0,1-<1%
EINECS: 237-539-8 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 18172-67-3 beta-Pinene	≥0,25-<1%
EINECS: 242-060-2 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 65405-77-8 cis-3-Hexenyl salicylate	≥0,25-<1%
EINECS: 265-745-8 Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
CAS: 101-86-0 alpha-hexylcinnamic aldehyde	≥0,25-<1%
EINECS: 202-983-3 Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 106-24-1 géraniol	≥0,1-<1%
EINECS: 203-377-1 Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	

(suite page 3)

CH

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.09.2025

Version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.09.2025

Nom du produit: Parfümöl Jasmin & Rose / 33-6410

(suite de la page 2)

CAS: 120-51-4	Benzoate de benzyle	<0,25%
EINECS: 204-402-9	Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302	
CAS: 106-25-2	Nerol	≥0,1-<1%
EINECS: 203-378-7	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 105-87-3	2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, acetate, (E)-	≥0,1-<1%
EINECS: 203-341-5	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 97-53-0	Eugénol	≥0,1-<1%
EINECS: 202-589-1	Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 18127-01-0	3-(4-tertbutylphenyl)-propanal	≥0,1-<1%
EINECS: 242-016-2	STOT RE 2, H373; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	

◦ Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

. RUBRIQUE 4: Premiers secours

◦ **4.1 Description des mesures de premiers secours**

◦ Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

◦ Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

◦ Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

◦ Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

◦ Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

◦ **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

◦ **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

◦ **5.1 Moyens d'extinction**

◦ Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

◦ Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

◦ **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

◦ **5.3 Conseils aux pompiers**

◦ Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

◦ **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

◦ **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

◦ **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Traiter à la soude caustique 2%.

Assurer une aération suffisante.

◦ **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

CH

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.09.2025

Version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.09.2025

Nom du produit: Parfümöl Jasmin & Rose / 33-6410

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation de gaz.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- Classe de stockage: 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
25265-71-8 Dipropylene glycol (isomer unspecified)
VME Valeur momentanée: 280 e mg/m³
Valeur à long terme: 140 e mg/m³
SSc;
- **5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène**
VME Valeur momentanée: 80 mg/m³, 14 ppm
Valeur à long terme: 40 mg/m³, 7 ppm
S SSc;
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Protection des mains:
Gants de protection
Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériel des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériel des gants Gants résistant aux produits multichimiques, catégorie III selon Règlement (UE) 2016/425
- Temps de pénétration du matériel des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- Indications générales
- État physique Liquide
- Couleur: Jaunâtre
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

(suite page 5)

CH

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.09.2025

Version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.09.2025

Nom du produit: Parfümöl Jasmin & Rose / 33-6410

(suite de la page 4)

◊ Inflammabilité	Non applicable.
◊ Limites inférieure et supérieure d'explosion	
◊ Inférieure:	Non déterminé.
◊ Supérieure:	Non déterminé.
◊ Point d'éclair:	91 °C
◊ Température de décomposition:	Non déterminé.
◊ pH	Mélange non polaire/aprotique.
◊ Solubilité	
◊ l'eau:	Non déterminé.
◊ Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
◊ Densité et/ou densité relative	
◊ Densité à 20 °C:	1,025 g/cm³
◊ Densité relative	Non déterminé.
◊ Densité de vapeur:	Non déterminé.
◊ 9.2 Autres informations	
◊ Aspect:	
◊ Forme:	Liquide
◊ Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
◊ Température d'inflammation:	Non déterminé.
◊ Propriétés explosives:	Non déterminé.
◊ Test de séparation des solvants:	
◊ VOC (CE)	45,46 %
◊ Taux d'évaporation:	Non déterminé.
◊ Informations concernant les classes de danger physique	
◊ Substances et mélanges explosifs	néant
◊ Gaz inflammables	néant
◊ Aérosols	néant
◊ Gaz comburants	néant
◊ Gaz sous pression	néant
◊ Liquides inflammables	néant
◊ Matières solides inflammables	néant
◊ Substances et mélanges autoréactifs	néant
◊ Liquides pyrophoriques	néant
◊ Matières solides pyrophoriques	néant
◊ Matières et mélanges auto-échauffants	néant
◊ Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
◊ Liquides comburants	néant
◊ Matières solides comburantes	néant
◊ Peroxydes organiques	néant
◊ Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
◊ Explosibles désensibilisés	néant

. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- ◊ **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.2 Stabilité chimique**
- ◊ Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- ◊ **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- ◊ **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

CH

(suite page 6)

Page : 6/9

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.09.2025

Version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.09.2025

Nom du produit: Parfümöl Jasmin & Rose / 33-6410

(suite de la page 5)

. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

◦ **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Effet primaire d'irritation:
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
 - Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- Propriétés perturbant le système endocrinien

1222-05-5 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane: Liste II

. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

◦ **12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

◦ **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

◦ **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

◦ **12.7 Autres effets néfastes**

- Remarque: Nocif pour les poissons.

◦ Autres indications écologiques:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

◦ **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

◦ Emballages non nettoyés:

- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

◦ **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- ADR, IMDG, IATA

néant

(suite page 7)

CH

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.09.2025

Version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.09.2025

Nom du produit: Parfümöl Jasmin & Rose / 33-6410

(suite de la page 6)

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** néant
- ADR, IMDG, IATA
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- ADR, IMDG, IATA
- **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU: néant

. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind zu beachten.
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - Pictogrammes de danger
-  GHS07
- Mention d'avertissement Attention
 - Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Linalol
(R)-p-mentha-1,8-diène
3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate
Citral
Hexyl salicylate
3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol
3-(3,4-Methylenedioxyphenyl)-2-methylpropanal
dl-Citronellol
cis-4-(1-methylethyl)-Cyclohexanemethanol
beta-Pinene
 - Mentions de danger
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - Conseils de prudence
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

CH

Page : 8/9

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.09.2025

Version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.09.2025

Nom du produit: Parfümöl Jasmin & Rose / 33-6410

(suite de la page 7)

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
 - Classe de pollution des eaux: Klasse A (Classification propre)
 - VOC (CE) 45,46 %
 - VOCV (CH) 3,56 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

. RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique: Regulatory Affairs
- Contact: Dr. Maja Zippel
- Date de la version précédente: 23.09.2025
- Numéro de la version précédente: 2
- Acronymes et abréviations:
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - ATE: Acute toxicity estimate values (ETA/Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
 - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 - Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
 - Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

(suite page 9)

CH

Page : 9/9

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.09.2025

Version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.09.2025

Nom du produit: Parfümöl Jasmin & Rose / 33-6410

(suite de la page 8)

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

◦ * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH